

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Ayant pris part au vote : 15*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2025*

### **PRESENTS :**

Coralie BOURDELAIN, Maire

Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Adjoints

Mireille BERTHUIN, Caroline DRIOL, Frédéric GEROMIN, Cathy PELOSO, Astrid BOUCHARD, Anne IZABELLE, Thierry RUTGE, Christophe CORBET, conseillers municipaux.

**PROCURATIONS :** Stéphane MASTROPIETRO à Coralie BOURDELAIN, Antoine CREZE à Sandrine GAYET, Dominique CAPRON à Patrick HERVE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

### **DELIBERATION N°2025-27**

#### **Objet : Délibération portant modification du temps de travail d'un emploi périscolaire**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'1 emploi de surveillant des enfants du service périscolaire permanent à temps non complet suite à la réorganisation du service pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Après avoir entendu Madame la maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Décide** de porter à compter du 01 septembre 2025 de 11.03 heures à 11.38 heures le temps hebdomadaire moyen de travail d'un emploi d'agent de surveillance des enfants à la cantine et à la garderie,

**Précise** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 19 juin 2025

Pour extrait certifié conforme.

Coralie BOURDELAIN  
Maire de Revel



Patrick HERVE  
Secrétaire de séance